GUIDE PRATIQUE DE L'ALTERNANCE

2026-2027

L'ALTERNANCE À DIDEROT ÉDUCATION



DIDEROT ÉDUCATION

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

SOMMAIRE

INTRODUCTION ..... **P. 3**

L'ALTERNANCE
> Les valeurs de Diderot Éducation ..... **P. 4**
> Pourquoi faire le choix de l'alternance ? ..... **P. 5**
> NetCampus, des outils pédagogiques innovants ..... **P. 6**
> Le contrat d'apprentissage ..... **P. 7**
> Le contrat de professionnalisation ..... **P. 8**
> Nos domaines de formation ..... **P. 9**

CANDIDATS
> Choisir l'alternance à Diderot Éducation ..... **P. 10**
> Une équipe dédiée à l'alternance ..... **P. 11**
> Un suivi pédagogique régulier ..... **P. 12**
> Les étapes de candidature ..... **P. 13**
> Les conditions d'admission ..... **P. 14**
> De la recherche d'entreprise jusqu'à la contractualisation ..... **P. 15**
> Les aides sociales aux alternants ..... **P. 16**
> Nos conseils pour trouver une alternance ..... **P. 17**
> Les liens utiles ..... **P. 18**

ENTREPRISES
> Trouver votre futur collaborateur ..... **P. 19**
> Pourquoi nous faire confiance ? ..... **P. 20**
> La relation entre l'école et l'entreprise ..... **P. 21**
> Une équipe alternance à votre écoute ..... **P. 22**
> Les étapes de la contractualisation ..... **P. 23**
> La fonction de chaque acteur ..... **P. 24**
> Quel acteur contacter en cas de besoin ? ..... **P. 25**
> Quelle est la fonction du référent en entreprise ..... **P. 26**
> Recruter un alternant, un investissement rentable ! ..... **P. 28**
> La prise en charge dans le secteur privé ..... **P. 29**
> La prise en charge dans le secteur public ..... **P. 30**
> Jusqu'à 6000€ d'aide à l'embauche en alternance en 2026 ..... **P. 33**

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE ..... **P. 35**

Annexes

Organisation des calendriers ..... **P. 36**
Les différents contrats ..... **P. 47**

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

INTRODUCTION

“À chaque passion, sa vocation”

Diderot Education bénéficie des avantages d'un grand groupe tout en offrant à ses apprenants et aux entreprises les avantages d'écoles à taille humaine. Nos équipes encadrantes et pédagogiques sont à l’écoute et accompagnent nos étudiants pour leur permettre de faire le meilleur choix et de s'épanouir au quotidien.

À Diderot Education, nous adoptons une approche pédagogique innovante avec la pédagogie active et inversée. Les enseignants professionnels transmettent des supports de cours de qualité et ludiques en amont de chaque séance, de manière à favoriser les échanges et à approfondir les connaissances pendant les temps en classe.

Diderot Education a pour seule ambition de permettre à chaque étudiant, quel que soit son milieu social, familial ou géographique, d'atteindre l'objectif professionnel qu'il s'est fixé. Nous proposons un large choix de formations.



25
années d'expérience

+50 000
jeunes diplômés

8
villes en France

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

L'ALTERNANCE

LES VALEURS DE DIDEROT ÉDUCATION

À Diderot Education, nous sommes convaincus que l'alternance est une formule gagnante pour les étudiants et les entreprises. Nous avons à cœur de proposer des formations en alternance de qualité répondant aux besoins des professionnels et aux aspirations de nos apprenants.

Notre approche repose sur trois valeurs fondamentales :

01 **L'excellence :** Nous mettons tout en œuvre pour proposer des formations de qualité qui répondent aux exigences du monde professionnel. Nous veillons à ce que nos enseignements soient dispensés par des professionnels expérimentés et que nos programmes soient régulièrement actualisés.

02 **La proximité :** Diderot Education est un grand groupe composé d'écoles à taille humaine. Nous sommes à l'écoute de nos étudiants et de nos entreprises partenaires, et nous nous attachons à construire des relations de confiance et personnalisées.

03 **L'ouverture :** Nous sommes conscients que le monde professionnel évolue rapidement. C'est pourquoi nous nous engageons à proposer des formations qui préparent nos étudiants aux métiers de demain.

Nos écoles sont implantées dans **8 villes en France.** Nous avons choisi des villes dynamiques afin de permettre à nos étudiants de bénéficier d'un environnement de travail agréable et stimulant.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

POURQUOI FAIRE LE CHOIX DE L'ALTERNANCE ?

Candidat

LES + DE DIDEROT EDUCATION

- Nos **8 campus** répartis dans toute la France offrent au candidat des **opportunités professionnelles** et une grande **flexibilité géographique.**
- Le candidat est **accompagné dans la recherche d'une entreprise** en adéquation avec ses besoins et attentes.



Obtenir un statut salarié, des avantages sociaux et une rémunération



Acquérir de l'expérience professionnelle



Bénéficier de la gratuité de la formation

Entreprise



Un service alternance dédié



Calendrier adapté au cycle économique



Mise en relation avec des candidats en adéquation avec les attentes de l'entreprise

Un accompagnement personnalisé

Notre service alternance met les entreprises en relation avec des candidats correspondant à leurs attentes et les accompagne dans la contractualisation.

Le calendrier d'alternance est adapté aux spécificités de chaque secteur d'activité afin que l'alternant soit présent précisément quand l'entreprise a le plus besoin de lui.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

NETCAMPUS, DES OUTILS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

NetCampus est la plateforme d'apprentissage et d'accompagnement de nos étudiants. À Diderot Education, nous possédons notre propre Espace Numérique de Travail (ENT). Adapté au fonctionnement de chaque école et de ses campus, NetCampus est l'outil essentiel qui rythme la vie de nos apprenants au quotidien.

Une pédagogie inversée innovante

Notre espace NetCampus permet à nos étudiants d'accéder aux supports de cours et aux ressources pédagogiques (guides, livrets, etc.) préparés par les enseignants en amont de chaque séance, ainsi qu'à répondre aux questionnaires d'apprentissage.





Un suivi des notes et des résultats

Notre outil offre la possibilité aux apprenants de consulter leurs notes, leurs résultats d'examens et leur progression dans les différentes matières. Ils peuvent également accéder à leur emploi du temps, vérifier les dates limites des devoirs et prendre connaissance des événements à venir.

Une communication fluide

La communication entre les étudiants et les enseignants est facilitée grâce à la messagerie interne, cela permet un suivi pédagogique personnalisé. De plus, chaque apprenant a la possibilité d'accéder à l'ensemble des documents administratifs, et est en capacité de justifier ses absences.

Un espace carrière dédié

Notre plateforme NetCampus répertorie les offres d'emploi transmises par nos partenaires entreprises présents dans la France entière pour favoriser l'insertion professionnelle.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Groupe Diderot Education jusqu'à 11 formations en alternance dans certains campus en contrat d'apprentissage, au rythme moyen de 3 jours en entreprise et 2 jours à l'école, ou inversement. Le calendrier annuel détaillé est communiqué avant la signature du contrat. Au terme de sa formation, l'étudiant obtiendra un diplôme de l'État et/ou une certification reconnue.

Public : jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ou au-delà sous conditions.

Rémunération brute mensuelle minimale

	16 - 17 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1 ère année	27%*	43%*	53%*	100 %*
2 ème année	39%*	51%*	61 %*	100 %*
3 ème année	55%*	67%*	78%*	100 %*

*Du SMIC ou du SMC

Découvrez tous les détails du contrat d'apprentissage en annexe

En savoir plus

Nos formations

BTS

- Gestion et Protection de la Nature
- Diététique et Nutrition
- Tourisme
- Communication
- Services informatiques aux Organisations
- Commerce International
- Support à l'action managériale
- Management commercial opérationnel
- Management hôtellerie-restauration

18 -29 ans
(Au-delà, sous conditions)

BTS : 2 ans

Rythme moyen
de 2 jours en entreprise
et 3 jours en formation, ou
inversement

Aix-en-Provence, Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris, Toulouse

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le Groupe Diderot Education propose toutes ses formations en alternance en contrat de professionnalisation, dans différents domaines tels que l'environnement, la nutrition humaine et sportive, la communication, le marketing, la gestion et l'informatique. Le rythme moyen est de 3 jours entreprise et 2 jours d'école chaque semaine ou d'une semaine sur deux selon la formation. Le calendrier annuel détaillé est communiqué avant la signature du contrat.

Public concerné :

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale ou les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés.
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI)

Rémunération brute mensuelle minimale

	Moins de 21 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
Rémunération	65 %*	80 %*	100 % du SMIC ou 85% du SMC si plus favorable

*Du SMIC ou du SMC

Découvrez tous les détails du contrat de professionnalisation en annexe

En savoir plus

Nos formations

Tous nos BTS

Tous nos Bachelors

- Marketing International
- Marketing et Communication
- Tourisme
- Écologie
- Nutrition Humaine ou Sportive

Tous nos Mastères

- Management, Marketing et Stratégie d'entreprise
- Écologie
- Nutrition Humaine ou Sportive

16 - 25 ans
Demandeurs d'emploi
Travailleurs handicapés

BTS : 2 ans
Bachelors : 1 an
Mastères : 1 an / 2 ans

Rythme moyen
de 2 jours / 3 jours ou 1 semaine sur 2

Aix-en-Provence, Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris, Toulouse

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

NOS DOMAINES DE FORMATION

BTS, Bachelor et Mastère

À Diderot Education, nous proposons un **large choix de formations** en alternance dans de nombreux domaines. Nous offrons à chaque étudiant la possibilité de personnaliser et de réaliser son **projet professionnel** en accédant à chacune de nos écoles présentes dans 8 villes en France.

Écologie, Diététique et Nutrition, Tourisme, Hôtellerie, Restauration, Commerce, Informatique, Communication, Marketing & Evénementiel

Site internet : www.coursdiderot.fr

Nutrition Humaine & Sportive

Site internet : www.ednh.fr

Écologie & Environnement

Site internet : www.egpn.fr

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

CANDIDATS

CHOISIR L'ALTERNANCE À DIDEROT ÉDUCATION

Les 5 qualités et traits de caractère requis pour exceller dans sa formation en alternance

1. Avoir le sens de l'organisation 2. Avoir le sens du collectif 3. Être motivé et rigoureux

4. Faire preuve d'autonomie 5. Être polyvalent et transversal

Notre expertise

Depuis plus de 25 ans, Diderot Education s'est affirmé comme une école de formations. Notre fierté réside dans notre savoir-faire dans les domaines que nous couvrons, d'où notre décision d'offrir nos formations en alternance. Ainsi, les étudiants sont encadrés par des enseignants et des professionnels compétents et passionnés.

Des contenus de cours qualitatifs

Nous sommes fiers de pouvoir offrir des contenus de cours de qualité, grâce au travail collaboratif de nos Maîtres et de nos Chargés de cours, tous des professionnels reconnus dans leur domaine. Notre approche pédagogique, alliant théorie et pratique, permet de développer des connaissances et compétences directement en entreprise.

Pédagogie active et inversée

Cette méthode de travail innovante et professionnalisante permet d'améliorer la compréhension et d'enrichir les échanges avec les enseignants. Elle implique un travail préalable en autonomie de la part des étudiants, afin d'acquérir les connaissances nécessaires avant la séance de cours.

Afin de répondre aux contraintes professionnelles, nous avons prévu des temps dédiés pour leur permettre de travailler et d'acquérir ces connaissances.

Rythmes élaborés sur-mesure

À Diderot Education, chaque discipline a une progression pédagogique spécifique, c'est pourquoi notre service académique et pédagogique propose des rythmes d'alternance spécifiquement élaborés en fonction de la filière et des entreprises.

L'objectif : offrir une expérience optimale à chaque étudiant afin de garantir une formation cohérente et équilibrée entre la théorie académique et la pratique professionnelle.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À L'ALTERNANCE

Aide à la recherche d'entreprise

Accompagnement individualisé

Contractualisation et aspects juridiques

Nous sommes convaincus que la réussite de nos étudiants en alternance dépend également de la qualité de notre accompagnement.

C'est pourquoi nous avons mis en place un service alternance expérimenté, composé d'une équipe dédiée à la réussite de nos étudiants en alternance.



© Diderot Education - MAJ 22/09/26

UN SUIVI PÉDAGOGIQUE RÉGULIER

Nous mettons un point d'honneur à offrir à nos étudiants un suivi pédagogique de qualité. Nous savons que suivre une formation en alternance peut être exigeant, c'est pourquoi nous avons mis en place un système de suivi personnalisé.

Nous organisons régulièrement des rencontres avec les étudiants pour faire le point sur leur situation, les encourager et les aider à progresser.



Tuteur pédagogique

L'étudiant bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur pédagogique qui l'assistera dans la résolution des éventuelles difficultés rencontrées. Ce tuteur est disponible pour répondre à ses questions et l'aider en cas de problème, tout en assurant le suivi de sa progression.

Référent entreprise

Lors de son alternance, l'étudiant a un référent entreprise désigné. Il est son interlocuteur privilégié sur le lieu de travail pour l'aider à s'intégrer dans l'entreprise.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LES ÉTAPES DE CANDIDATURE

01 Conseils & informations

Nos conseillers en formation renseignent les futurs étudiants pour leur permettre de faire le meilleur choix en fonction de leur objectif professionnel, de leur niveau d'études et de compétences.

02 Choix de la formation

Les apprenants font le choix de leur formation et s'assurent de remplir les conditions d'admission requises pour la formation choisie.

03 Dossier de candidature

Les futurs étudiants créent ensuite un compte sur notre plateforme **Diderot Max** et complètent leur dossier de candidature.

04 Entretien diagnostic

Si le dossier de candidature est retenu, un entretien diagnostic est organisé avec un responsable pédagogique de campus.

L'objectif: mieux comprendre et cibler les besoins et les attentes des étudiants pour leur permettre de mener à bien leur projet professionnel (choix de l'entreprise, adaptation de la formation au profil de l'apprenant...).

05 Candidature acceptée

Suite à l'aboutissement de la démarche de candidature et à la validation de l'entretien diagnostic, une notification est envoyée aux candidats quelques heures après pour leur confirmer leur acceptation.

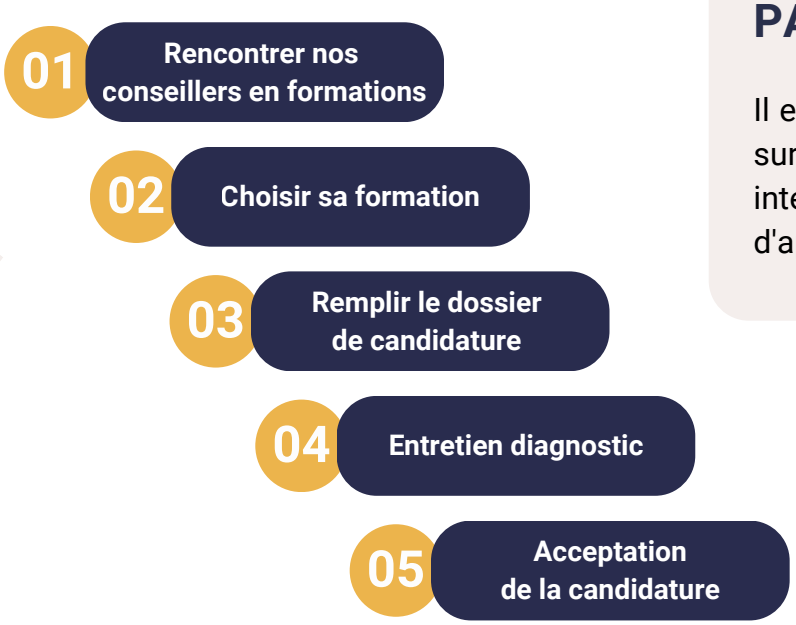

PARCOURSUP

Il est également possible de candidater sur la plateforme **Parcoursup** pour intégrer nos formations en contrat d'apprentissage.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission pour intégrer une formation en alternance à Diderot Education varient en fonction du niveau d'études et du type de contrat (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Contrat d'apprentissage

Être âgé(e) de 16 ans au moins : personne entrant dans leur 16e année (15 ans et un jour) et de moins de 30 ans (29 ans révolus) au jour de la signature du contrat.

Sans limite d'âge sous conditions.

Contrat de professionnalisation

Être âgé(e) de 16 à 25 ans révolus.

À partir de 26 ans, être inscrit(e) comme demandeur d'emploi auprès de France Travail.

Sans limite d'âge sous conditions.



Sélection sur dossier



Entretien d'évaluation des besoins

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

DE LA RECHERCHE D'ENTREPRISE JUSQU'À LA CONTRACTUALISATION

À Diderot Education, nous sommes convaincus que l'alternance est un excellent moyen pour nos étudiants de se professionnaliser et d'acquérir une expérience pratique et concrète dans leur domaine de formation. Nous sommes conscients que la recherche d'emploi est un processus stressant et difficile. Dès son inscription, l'étudiant est convoqué pour un entretien avec le chargé des relations entreprises qui l'accompagnera tout au long de sa recherche.

01 Identifier les besoins et les attentes

Nous prenons contact avec nos étudiants pour discuter de leur recherche d'emploi. L'objectif de cette première étape est de comprendre leurs besoins, leurs aspirations et les secteurs d'activité qui les intéressent.

02 Cibler les entreprises en fonction du projet pro

Nous prenons en considération différents éléments tels que le secteur, la taille et la culture de l'entreprise. Notre but est de trouver des entreprises qui correspondent aux aspirations du candidat.

03 Parfaire CV, LM et LinkedIn

Notre équipe accompagne dans la création ou l'amélioration du CV et de la lettre de motivation et fournit des astuces afin de mettre en avant les compétences et les points forts de chaque étudiant.

04 Préparer à l'entretien

Nos ateliers dédiés à la recherche d'emploi offrent des conseils pratiques qui permettent de se former aux techniques d'entretien d'embauche.

05 Mise en relation du candidat avec l'entreprise

Grâce à notre approche coopérative, nous obtenons un placement rapide et adapté de nos étudiants en entreprise. Ensemble, nous recherchons une alternance propice à leur réussite professionnelle.

06 Formaliser l'embauche en alternance

Une fois l'entreprise sélectionnée, nous guidons les étudiants à travers les modalités du contrat, les droits et les obligations de chaque partie, et nous les aidons à remplir les documents nécessaires.



Recherche d'emploi



CV, Lettre de motivation, Linkedin



Entretien d'embauche

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LES AIDES SOCIALES AUX ALTERNANTS

Retrouvez toutes les aides dont les apprentis peuvent bénéficier :

Les aides disponibles

Des aides disponibles pour différents projets :

- Aides pour un déménagement
- Aides pour le logement
- Aides pour financer votre premier équipement
- Aides pour les repas
- Aides pour payer vos frais de santé
- Aides pour compléter vos revenus
- Aides pour bénéficier d'un tarif réduit pour les transports en commun
- Aides pour passer le permis de conduire
- Aides pour acheter un véhicule électrique neuf
- Aides pour accéder à l'offre culturelle et de loisirs à tarif réduit
- Aides si vous êtes en situation de handicap
- À connaître : le simulateur "1 jeune1solution"

[1] *https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F38630*

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

NOS CONSEILS POUR TROUVER UNE ALTERNANCE

01 **Informez-vous** sur les métiers et les secteurs d'activité : candidat.francetravail.fr/metierscope/[1]

02 **Consultez** les offres d'emploi sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Indeed), ainsi que sur les sites d'offres spécialisés dans votre domaine.

03 **Renseignez-vous** sur les activités de l'entreprise avant de candidater.

04 **N'hésitez pas** à en parler autour de vous (famille, amis, professeurs…).

05 **Mettez** votre profil à jour sur le web (LinkedIn).

06 **Soignez et personnalisez** vos candidatures et **tenez** à jour leur suivi.

07 **Relancez** les entreprises par téléphone.

[1] *https://candidat.francetravail.fr/metierscope/*

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LES LIENS UTILES !



Liste utile pour votre recherche :

L'ANAF[1] (Association Nationale des Apprentis de France) représente et accompagne les apprentis de France (recherche de contrat, rédaction de CV et lettre de motivation, préparation d'entretien…)

L'APEC[2] (Association pour l'Emploi des Cadres) vous propose de multiples outils pour vos recherches d'emploi (annuaire des métiers, Data Cadres…)

Le portail de la fonction publique[3] vous propose des offres d'emploi en apprentissage dans tous les secteurs (créez un compte pour déposer votre CV, lettre(s) de motivation et consulter les offres disponibles)

Cadremploi[4] vous conseille pour personnaliser votre CV et mettre en valeur vos compétences professionnelles.

Vous trouvez également des offres d'emploi en alternance sur :
Le portail de l'alternance[5]
La bonne alternance[6]
Alternance professionnelle[7]

[1] www.anaf.fr/apprentissage/
[2] www.apec.fr/candidat.html
[3] www.pass.fonction-publique.gouv.fr/recherche-offre
[4] www.cadremploi.fr/editorial/conseils/conseils-candidature/cv.html
[5] www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil
[6] labonnealternance.pole-emploi.fr/
[7] www.alternance-professionnelle.fr/

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

TROUVEZ VOTRE FUTUR COLLABORATEUR

À Diderot Education, nous sélectionnons des étudiants motivés et désireux de se former en alternance pour acquérir des compétences solides sur le terrain et à l'école.

Choisir de recruter en alternance, c'est avoir une vision à long terme de son entreprise. En effet, chaque apprenti est un futur collaborateur potentiel qui sera immédiatement opérationnel. De plus, en recrutant un apprenti, vous accordez une chance à une nouvelle génération. La formation d'un alternant facilite son intégration dans l'entreprise et lui permet d'acquérir les savoir-faire spécifiques propres à votre organisation et vos pratiques. Elle favorise ainsi une embauche en confiance à l'issue de sa formation. Recruter en alternance permet d'intégrer un collaborateur formé à moindre coût, financé directement par l'OPCO, offrant ainsi un avantage économique majeur pour l'entreprise.

Des alternants opérationnels

L'ensemble des matières est dispensé pour transmettre durablement le savoir aux étudiants. Nous les accompagnons dans leur projet professionnel grâce à des formations adaptées aux besoins du marché de l'emploi.

Un enseignement adapté

Au sein de nos écoles, la collaboration de nos enseignants et de nos experts métier est un enjeu important. En plus d'acquérir des compétences pratiques, nos étudiants découvrent les enjeux de leur secteur de prédilection.

Notre plateforme de recherche de candidats

Trouvez votre prochain talent en alternance sur notre plateforme de recherche !

Découvrez nos candidats talentueux et motivés pour booster votre entreprise sur notre plateforme, développée par nos équipes, pensée pour votre recherche de candidats !

En savoir plus

Pédagogie active et inversée

Des professeurs de formation et des experts terrain

Plus de 25 ans d'expertise

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

POURQUOI NOUS FAIRE CONFIANCE ?

01 Une collaboration bénéfique

Nous sommes convaincus que la collaboration entre les entreprises et les établissements d'enseignement est bénéfique pour tous les acteurs impliqués. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour offrir des formations de qualité qui répondent aux besoins des entreprises.

02 Des étudiants opérationnels

Nos formations en alternance permettent aux étudiants de développer des compétences pratiques et opérationnelles, tout en s'adaptant aux exigences de l'entreprise. Grâce à cette expérience professionnelle, nos étudiants peuvent mettre en pratique les connaissances acquises en cours et acquérir une expérience significative dans leur domaine de formation.

03 Nos méthodes pédagogiques

Notre approche de l'enseignement inversé permet aux étudiants de prendre en charge leur propre apprentissage, en accédant à du matériel pédagogique à l'avance et en travaillant sur des activités pratiques en classe. Cela permet de favoriser l'interaction et les compétences telles que la rigueur, l'autonomie et la curiosité, et de les préparer au mieux au monde professionnel.

04 Un accompagnement personnalisé

En choisissant de travailler avec nous, vous pouvez être assuré de bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de la formation. Nous avons une équipe dédiée à l'alternance qui est à votre écoute pour répondre à vos questions.
De plus, nous avons à coeur de comprendre vos attentes et de vous offrir des profils de candidats correspondant à vos besoins.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LA RELATION ENTRE L'ECOLE ET L'ENTREPRISE

Nos partenariats

À Diderot Education, nous avons développé des partenariats solides avec de nombreuses entreprises dans les secteurs dans lesquels nous sommes spécialisés depuis 24 ans. Nos partenaires nous font confiance et apprécient la qualité de notre enseignement, c'est pourquoi de nombreuses entreprises accueillent nos apprenants en alternance.

Relation privilégiée

Cette relation privilégiée école-entreprise est au cœur de notre pédagogie. Nous considérons que cette relation de confiance est essentielle pour la réussite de nos apprenants en alternance. En résumé, notre collaboration, basée sur l'échange et la confiance, vise à garantir la réussite de nos apprenants et la satisfaction de nos partenaires.

Rythme adapté

Notre équipe alternance est en contact avec votre entreprise tout au long de la formation et s'assure que vos besoins en compétences correspondent au bon parcours de formation. Nous nous efforçons également à adapter le calendrier de l'alternant en fonction de vos activités.

Accompagnement personnalisé

COMMENT RECRUTER UN ALTERNANT ?

Il est important d'établir un profil de poste avec des missions définies en adéquation avec la formation du futur alternant. Pensez à réaliser une fiche de poste et à lister les missions à réaliser pour faciliter l'intégration d'un alternant. Seules les rencontres et les entretiens vous aideront à déterminer le profil à retenir.

Nous organisons ensuite la mise en relation entre l'entreprise et le futur alternant, en assurant un suivi régulier tout au long de la formation.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

UNE ÉQUIPE ALTERNANCE À VOTRE ÉCOUTE

Nous sommes conscients que l'alternance est une collaboration entre l'entreprise et l'école. Nous mettons donc à votre disposition une équipe alternance dédiée pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner tout au long de la formation de votre alternant.

Notre équipe est composée de conseillers spécialisés dans l'alternance qui connaissent parfaitement les spécificités du contrat d'apprentissage et de professionnalisation. Ils peuvent ainsi vous aider à trouver le profil d'alternant qui correspond le mieux à vos besoins et vous guider dans les démarches administratives liées à la mise en place du contrat.

Nos conseillers sont également là pour assurer un suivi personnalisé de l'alternant au sein de votre entreprise. Ils sont à l'écoute de vos attentes et peuvent intervenir en cas de difficultés rencontrées par l'alternant dans sa mission.

En choisissant de faire confiance à Diderot Education, vous bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure de notre équipe alternance, qui met tout en oeuvre pour assurer le succès de votre collaboration avec l'alternant.



© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LES ÉTAPES DE LA CONTRACTUALISATION

Recrutement

1. Sélectionnez l'étudiant selon vos étapes de recrutement.
2. Accordez un oui de principe à l'étudiant.

Contractualisation

Démarches simplifiées depuis notre plateforme NetCampus, dès l'envoi de la fiche de renseignements et jusqu'à la signature des documents d'alternance.

01

Le **service Alternance** vous communique la **fiche de renseignements* à compléter.**

02

Vous complétez et **renvoyez** le **document** après **concertation** et **validation** avec **l'étudiant.**

03

Le **service Alternance édite** le **contrat**, la **convention**, le **plan de formation** et le **calendrier**.

04

Le **service alternance** envoie les documents pour signature.



Signature

Signature du contrat, de la convention, du plan de formation et du calendrier par l'**étudiant,** l'**entreprise** et l'**école**.



Inscription

Inscription administrative définitive dans notre établissement. L'étudiant est **officiellement inscrit** et **prêt** à **débuter son contrat en alternance** au sein de votre **entreprise**.

**Fiche de renseignements : cette fiche nous permet de collecter toutes les informations importantes sur l'entreprise, le référent entreprise et l'étudiant. (SIRET, effectifs, OPCO, contacts, etc.)*

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LA FONCTION DE CHAQUE ACTEUR

L'employeur privé

Transmet à son OPCO :
• Le **contrat signé** par l'alternant et l'employeur, et visé par l'organisme de formation
• Les **pièces annexées** au contrat

Dès la signature et maximum 5 jours après le début d'exécution du contrat

Diderot Education s'occupe également des démarches avec l'OPCO si besoin

L'employeur public

Transmet le **contrat signé** à la DREETS[1] du lieu d'exécution du contrat ou au service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole lorsque l'activité de la personne morale employeur relève du secteur.

L'OPCO

- Contrôle, instruit et dépose le contrat auprès des services du Ministère du Travail.
- Accompagne la constitution d'un dossier d'alternance.

Sous 20 jours dès réception du dossier complet

Les services du Ministère du Travail

- Contrôlent l'éligibilité de l'aide à l'embauche d'un alternant.
- Transmettent les informations des contrats éligibles à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la mise en place du paiement de l'aide.

Le numéro de dépôt est aussi appelé numéro DECA

L'ASP

- Verse mensuellement l'aide à l'employeur éligible et vérifie la présence du salarié dans les effectifs*.
- Renseigne l'entreprise sur son éligibilité aux aides, instruit les demandes et contrôle la réception du formulaire d'engagement des entreprises de 250 salariés et plus.

Diderot Education

- Se charge des démarches de demande de financement auprès de l'OPCO pour les employeurs privés
- Accompagne l'employeur dans le recrutement des candidats.
- Conseille sur le financement et les aides à l'alternance.
- Informe sur les contrats d'alternance et les conditions de rémunération.
- Assure le suivi des alternants.

**sur la base de la déclaration sociale nominative (DSN) pour les apprentis, sur la base des bulletins de salaire pour les salariés en contrat de professionnalisation.*
https://www.urssaf.fr/portail/home/administration-et-collectivite-t/beneficier-dune-exoneration/le-contrat-dapprentissage-dans-l/formalites-a-accomplir.html#

[1] *https://dreets.gouv.fr/*

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

QUEL ACTEUR CONTACTER EN CAS DE BESOIN ?

Vous avez besoin d'informations complémentaires sur les aides et contrats en alternance, certains acteurs ressources sont disponibles pour vous guider et répondre à vos questions :

	Chambres de Métiers et de l'Artisanat	CCI FRANCE	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)	DIDEROT EDUCATION
Sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation	✓	✓	✓	✓
Sur les aides à l'embauche en contrats d'apprentissage et de professionnalisation	✓	✓		✓
Accompagner les entreprises sur la rédaction des contrats	✓	✓		✓
Sur les conditions de rémunération des alternants			✓	✓
Sur les aides à l'alternance, pérennes ou exceptionnelles			✓	✓
Sur le financement de la formation en alternance			✓	✓

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

QUELLE EST LA FONCTION DU RÉFÉRENT EN ENTREPRISE ?

L'alternance offre aux entreprises la possibilité de recruter un jeune en formation et de le former directement selon ses propres techniques et modes de fonctionnement spécifiques pour faciliter le processus d'adaptation au sein de l'entreprise.

Le suivi d'apprentissage

Le maître d'apprentissage joue un rôle central en tant que référent de l'apprenti au sein de l'entreprise. Sa mission consiste à contribuer à **l'acquisition des compétences** nécessaires à l'obtention du diplôme préparé, en collaboration avec Diderot Education pour assurer le suivi de la formation et son bon déroulement. Le maître d'apprentissage assure le **lien essentiel** entre l'apprenti, son employeur tout au long du contrat, et Diderot Education. Le choix du maître d'apprentissage est crucial, car c'est lui qui détermine la fiche de poste de l'apprenant et peut également participer aux entretiens d'embauche.

Être maître d'apprentissage nécessite de remplir certaines conditions afin de légitimer son rôle et d'être bien préparé en tant que formateur.
Il doit :

- justifier de **deux ans d'expérience pertinente** en rapport à la qualification préparée par l'apprenti

Ou

- être **titulaire d'un diplôme** ou **titre dans le même domaine** de niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti et d'**une année d'expérience pertinente** en rapport à la qualification préparée par l'apprenti.

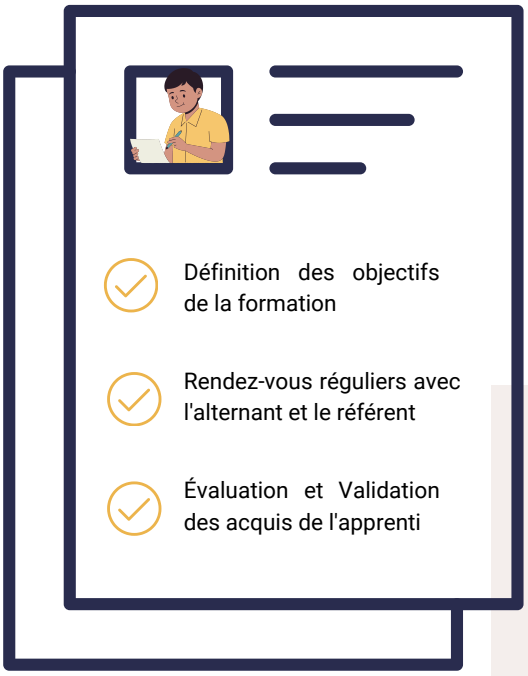

Qu'il s'agisse d'une première expérience professionnelle ou d'une reconversion, il est important de donner à l'alternant le temps de s'adapter à l'entreprise afin qu'il devienne **opérationnel et autonome**. Il est nécessaire de lui fournir des explications claires et précises sur les attentes du poste, tout en étant à l'écoute de ses envies, afin de favoriser une collaboration transparente et de lui donner confiance.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

L'organisation des **réunions régulières**, hebdomadaires et/ou mensuelles, permet de faire le point sur sa progression, ses missions et de prendre le temps d'éclaircir les zones d'ombre. Plus l'investissement dans le rôle de maître d'apprentissage est important, plus l'enseignement et les échanges seront enrichissants.

Il est important de garder à l'esprit que les tâches quotidiennes qui sont devenues mécaniques pour vous en tant que professionnel ne le seront pas nécessairement pour votre apprenti. Ce qui peut sembler évident pour vous peut être nouveau pour lui. N'hésitez pas à lui montrer et à lui expliquer, en gardant à l'esprit que c'est sa première expérience et qu'il a beaucoup à apprendre. Rassurez-le et **soyez présent**.

Enfin, donnez-lui des **vraies missions**, contenant des **objectifs précis**, afin de le responsabiliser. Vous démontrerez, en bon manager, que vous êtes capable de déléguer et votre apprenti se sentira valorisé.

Le suivi de professionnalisation

L'alternant en contrat de professionnalisation est un **employé autonome**, qui apprend en faisant. Toutefois, il est essentiel de ne pas oublier qu'il est en formation afin de ne pas le surcharger et d'éviter qu'il se retrouve en situation d'échec. Néanmoins, pour qu'il puisse véritablement être inclus à tous les processus de l'entreprise et y contribuer de manière efficace, il est important de **l'informer et de l'intégrer** au même titre que n'importe quel autre salarié.

Le tuteur en entreprise joue un **rôle essentiel** dans cette intégration. Il doit veiller à ce que l'alternant reçoive les informations nécessaires, participe aux réunions et projets pertinents, et ait **l'occasion de collaborer** avec d'autres membres de l'équipe.

Être tuteur nécessite de remplir certaines conditions afin de légitimer son rôle et d'être bien préparé en tant que formateur. Il doit justifier de **deux ans d'expérience pertinente** en rapport à la qualification préparée par l'apprenti. L'employeur peut être lui-même tuteur s'il rempli les conditions de qualification et d'expérience.

En favorisant une **communication ouverte** et en offrant un **soutien approprié**, le responsable de l'alternant contribue à créer un environnement propice à l'apprentissage et au **développement professionnel** de l'alternant.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

RECRUTER UN ALTERNANT, UN INVESTISSEMENT RENTABLE !

En formant un alternant selon les besoins et les spécificités de votre entreprise, vous préparez un **futur collaborateur** directement **opérationnel** et intégré à votre culture d'entreprise. En plus de bénéficier d'une main-**d'œuvre qualifiée**, vous pouvez également **réduire les coûts** de recrutement et de formation en embauchant un alternant, dont la rémunération est souvent moins élevée par rapport à un contrat classique. De plus, vous ouvrez la **perspective d'une embauche** à long terme, au-delà de la période de l'alternance, en intégrant un collaborateur compétent et déjà familiarisé avec vos méthodes de travail.

Mais saviez-vous que les frais de formation peuvent également être pris en charge, en tout ou en partie, par différents organismes ?

→ Simulation[1]

À **Diderot Education**, notre service alternance est dédié à accompagner les entreprises dans le montage du dossier de prise en charge de la formation en collaboration avec l'OPCO. Nous vous soutenons également en vous informant sur les différentes aides possibles accordées aux entreprises pour l'embauche d'un alternant, en fonction de l'âge, de la situation du candidat et de son statut. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous guider et vous aider à bénéficier de ces aides financières.

Les **OPCO** (Opérateurs de compétences) peuvent prendre en charge tout ou une partie des frais de formation, **quelle que soit la taille de l'entreprise privée.**
Quel est mon OPCO ?[2]

Les **grandes entreprises** peuvent bénéficier de **crédits d'impôts** pour soutenir le financement de l'alternance.

Des **aides spécifiques** sont accordées en fonction de l'âge de l'alternant, de sa situation avant la signature du contrat... (demandeur d'emploi, RQTH, etc.).

[1] https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1
[2] https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LES MODALITÉS ET LA PRISE EN CHARGE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

ÉTAPE 1 - Demande auprès de l'OCPO

Faire une **demande de prise en charge des frais de formation** auprès de **l'OPCO** *(demande traitée sous 20 jours)*
Demandez à Diderot Education de le faire pour vous

ÉTAPE 2 - Validation de la demande

APPRENTISSAGE
Demande acceptée
Réception d'un **accord de prise en charge**[1]

Demande refusée

Mise en **conformité des documents**

PROFESSIONNALISATION
Demande acceptée
Réception d'un **accord de prise en charge**[2] (avec le taux horaire)
À faire suivre à Diderot Education

ÉTAPE 3 - Modèle de facturation

SUBROGATION
Diderot Education **facture l'OPCO** ou **facture l'OPCO ET l'entreprise.**

SUBROGATION
Diderot Education **facture l'OPCO** ou **facture l'OPCO ET l'entreprise.**

SANS SUBROGATION
Diderot Education **facture l'entreprise**[3] qui se fait **rembourser à hauteur de la PEC**[4].

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un **accompagnement privilégié** de la part de votre **OPCO.** Contactez votre conseiller formation qui pourra vous guider dans vos démarches et interrogations

L'OPCO intervient dans **l'accompagnement** et la **prise en charge de la formation** professionnelle de vos salariés. Il verse également une **subvention mensuelle supplémentaire** fixée par accord de branche, qui se situe en moyenne entre 200€ et 300€ par mois sur une période définie, liée à la **fonction tutorale** du référent en entreprise. Contactez votre OPCO pour les modalités.

[1] Coût du contrat selon le niveau de prise en charge forfaitaire défini annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise.
[2] Selon le taux horaire de prise en charge appliqué par l'OPCO en fonction de la convention collective.
[3] Possibilité de mettre en place un échéancier pour l'entreprise (à demander 8 jours suivant la réception de l'accord de l'OPCO).
[4] Prise en charge financière.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

LES MODALITÉS ET LA PRISE EN CHARGE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Depuis 1992, les personnes morales de Droit public dont le personnel ne relève pas du Droit privé, peuvent conclure des contrats d'apprentissage.
La formation suivie par l'apprenti est **prise en charge à 100% par l'employeur public**.
Selon le type de secteur public, il est possible d'obtenir une prise en charge totale ou partielle de ces frais de formation par un organisme tel que la CNFPT[1] (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ou tel que l'ANFH[2] (OPCO de la fonction publique hospitalière), ou d'obtenir des aides par la FIPHFP[3] (pour les apprentis en situation de handicap).

EMPLOYEURS CONCERNÉS :

Sont concernées les personnes morales de Droit public dont le personnel ne relève pas du Droit privé.
Sont ainsi visés :

- l'État (administration centrale et services déconcentrés) et ses établissements publics administratifs ;
- les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les établissements publics hospitaliers, sociaux et médico-sociaux ;
- les établissements publics locaux d'enseignement ;
- les établissements publics industriels et commerciaux qui ont du personnel fonctionnaire * ;
- les chambres consulaires * ;
- les établissements publics de type administratif qualifiés par leurs textes institutifs d'établissements publics à caractère culturel, scientifique et technique, culturel et professionnel, scientifique et technologique, sanitaire et social.

** Pour cette catégorie, les dispositions relatives à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ne s'appliquent que pour les activités de ces établissements relevant du secteur public administratif et employant des personnels régis par le droit public.*

[1] *https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/accueillir-apprenti/cfa-lapprentissage-cnfpt/national*

[2] *https://www.anfh.fr/actualites/apprentissage-dans-la-fonction-publique-hospitaliere-aide-financiere-de-l-etat-et-eligibilite-aux*

[3] *https://www.fiphfp.fr/employeurs/nos-aides-financieres/catalogue-des-interventions/indemnite-d-apprentissage#:~:text=Le%20FIPHFP%20prend%20en%20charge,financi%C3%A8res%20per%C3%A7ues%20par%20l'employeur*.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

FORMALITÉS À ACCOMPLIR :

Les personnes morales de Droit public qui veulent accueillir des apprentis doivent obtenir un agrément délivré par le Préfet du département du lieu d'exécution du contrat d'apprentissage. L'agrément est accordé si l'équipement du service, les techniques utilisées, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité sont satisfaisantes et si le maître d'apprentissage présente les garanties de moralité et de compétences professionnelles requises. Vous devez procéder à l'établissement du contrat d'apprentissage signé par vous et votre apprenti, à l'aide d'un imprimé type.

Le formulaire Cerfa n° 10103*09 permet de conclure un contrat d'apprentissage, que celui-ci relève du secteur privé ou du secteur public.

Vous pouvez également effectuer cette démarche en ligne sur le site : alternance.emploi.gouv.fr[1] en saisissant le contrat depuis la plateforme CELIA[2] dédiée à l'apprentissage public.

Une fois complété, le contrat doit être adressé à l'unité territoriale de la DREETS[3] du lieu d'exécution du contrat ou au service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole lorsque l'activité de la personne morale employeur relève du secteur.
Vous devez effectuer la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'Urssaf dans les 8 jours qui précèdent l'embauche sur le site net-entreprises.fr[4]

[1] *https://alternance.emploi.gouv.fr/accueil*
[2] *https://celia.emploi.gouv.fr/*
[3] *https://dreets.gouv.fr/*
[4] *https://www.net-entreprises.fr/*

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

EXONÉRATION ET MODALITÉS DÉCLARATIVES :

Vous êtes exonéré :

- des cotisations patronales relatives aux assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès), aux allocations familiales ;
- des contributions CSA, Fnal et VM ;
- de la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle dues au titre des salaires versés à l'apprenti dans la limite de 50 % du Smic ;
- des cotisations patronales d'assurance chômage versées par les employeurs qui ont adhéré au régime d'assurance chômage ;
- de la contribution au dialogue social au taux de 0,016 %.

Cotisations et contributions restant dues :

- la cotisation accidents du travail, maladies professionnelles (AT/MP) ;
- le forfait social au taux de 8 % dû sur les contributions patronales de prévoyance complémentaire dont bénéficient les apprentis dès lors : que l'effectif de l'employeur atteint ou dépasse 11 salariés ; que ces contributions patronales de prévoyance complémentaire respectent l'ensemble des conditions pour être exclues de l'assiette des cotisations de Sécurité sociale au titre de la prévoyance complémentaire ;
- le forfait social au taux de 20 % dû par l'employeur en cas de versement de primes de participation ou d'intéressement aux apprentis.

L'apprenti est affilié au régime complémentaire Ircantec. Depuis le 1er janvier 2019, les employeurs sont exonérés de la part patronale des cotisations de retraite complémentaire. Celle-ci est désormais prise en charge par l'État.
L'exonération des cotisations patronales et salariales de Sécurité sociale s'applique jusqu'au terme du contrat d'apprentissage.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

JUSQU'À 6000€ D'AIDE À L'EMBAUCHE EN APPRENTISSAGE EN 2026 POUR LES EMPLOYEURS PRIVÉS

Date de conclusion (signature du contrat)

- Contrats d'apprentissage dont le début d'exécution intervient entre le 8 mars 2026 et le 31 décembre 2026

Niveau de diplôme

- Contrats d'apprentissage préparant à un diplôme jusqu'au Master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP)

Pour toutes les entreprises du secteur privé et du secteur public industriel et commercial

- Sans condition pour celles de moins de 250 salariés
- Sous conditions pour celles de 250 salariés et plus

Détails des conditions disponibles sur le site du ministère du Travail[1].

Montant de l'aide

Aide de l'Etat versée par l'ASP la première année du contrat :

- Entreprises de moins de 250 salariés :
  - Selon le niveau du diplôme préparé :
    - Niveau 5 (Bac +2) → aide maximale de 4 500 €
    - Niveau 6 ou 7 (Bac +3 à Bac +5) → aide maximale de 2 000 €
- Entreprises de 250 salariés et plus :
  - Selon le niveau du diplôme préparé :
    - Niveau 3 à 4 (CAP/BEP à Bac) → aide maximale de 2 000 €
    - Niveau 5 (Bac +2) → aide maximale de 1 500 €
    - Niveau 6 à 7 (Bac +3 à Bac +5) → aide maximale de 750 €
- Jusqu'à 6 000 euros pour l'embauche d'un apprenti reconnu travailleur handicapé (RQTH), quel que soit le niveau de formation ou la taille de l'entreprise

[1] *https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556*

LES ÉTAPES CLÉS DU CONTRAT ÉLIGIBLE À L'AIDE

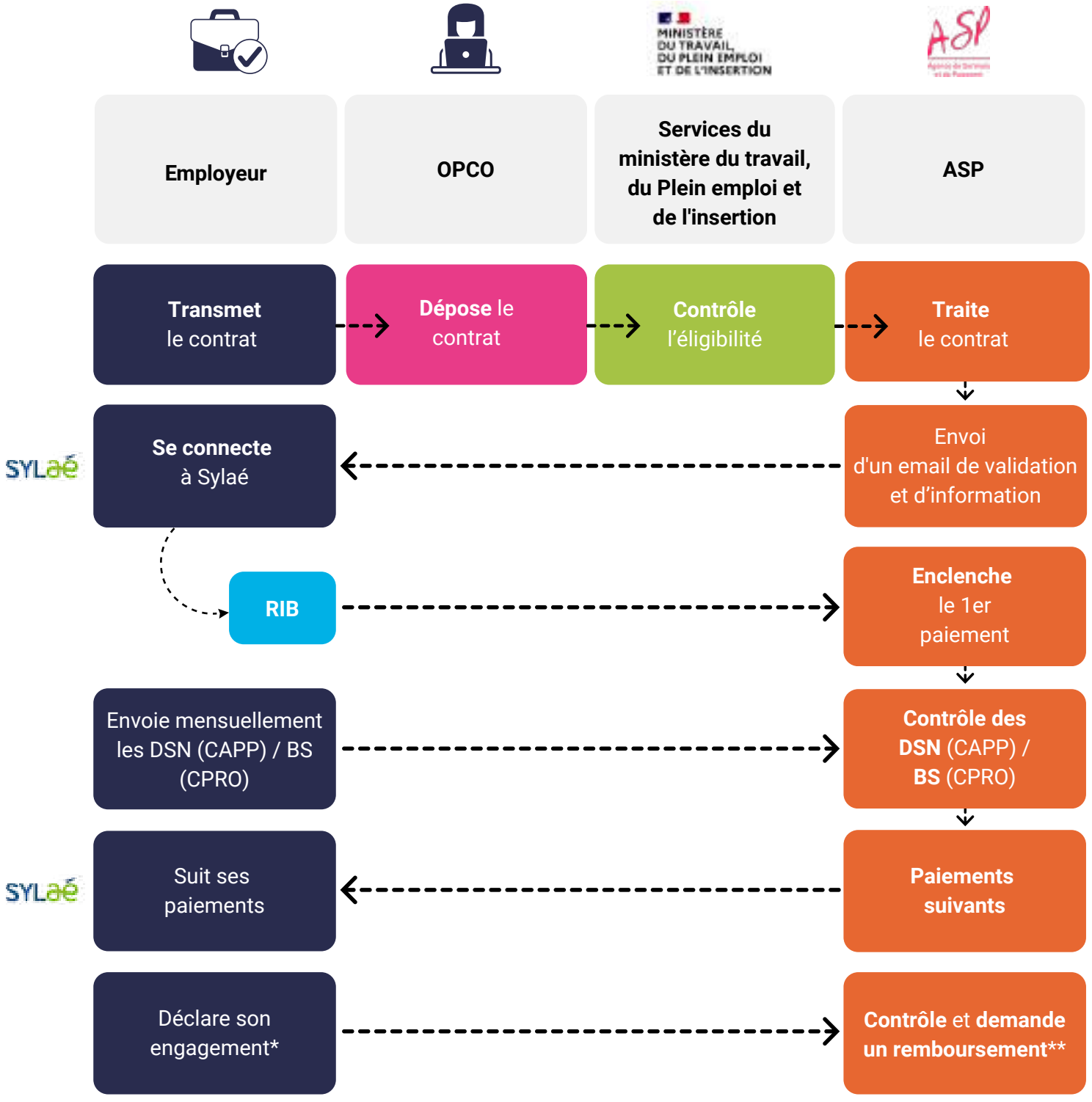

(*) Pour les entreprises de 250 salariés et plus (en % d'alternants).
(**) En cas de non-respect de l'engagement.

Le service alternance de Diderot Education informe et conseille l'employeur pour toutes les démarches d'aide et de financement liées à l'alternance. Cependant, le service n'est pas responsable si l'employeur ne parvient pas à obtenir les aides financières auxquelles elle peut prétendre.

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE !



Nos référents

Handicap

+33 1 87 66 86 89
accueil.psh@diderot-education.com

Alternant / Entreprise

+33 1 87 66 86 89
alternance@diderot-education.com

Financement de la formation

+33 1 87 66 86 89
financement@diderot-education.com

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Gestion et Protection de la Nature

Formation en 2 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE

Entreprise

OCTOBRE - MAI

2 jours en entreprise
3 jours en cours
sauf vacances / examens

JUIN - AOÛT

Entreprise

- Animateur(rice) nature
- Éducateur(rice)-garde
- Chargé(e) de la protection du patrimoine naturel
- Informateur(rice)-relais dans l'environnement
- Chargé(e) de mission
- Technicien(ne) supérieur(e)

Tourisme

Formation en 2 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE

Entreprise

OCTOBRE - AVRIL

3 jours en cours
2 jours en entreprise
sauf vacances / examens

MAI - AOÛT

Entreprise

- Conseiller(ère) voyage
- Conseiller(ère) voyage/séjour, animateur tourisme
- Guide accompagnateur(rice)
- Gestionnaire aérien
- Commercial(e)
- Gestionnaire d'équipement ou de site

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Communication

Formation en 2 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE

Entreprise

OCTOBRE - AVRIL

2 jours en entreprise
3 jours en cours
sauf vacances / examens

MAI - AOÛT

Entreprise

- Community manager
- Attaché(e) de presse
- Chargé(e) de communication
- Média planneur
- Chargé(e) de relations publiques
- Chef(fe) de publicité

Services Informatiques et organisations

Formation en 2 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE

Entreprise

OCTOBRE - JUIN

2 jours en cours
3 jours en entreprise
sauf vacances / examens

JUILLET - AOÛT

Entreprise

- Analyste d'applications
- Responsable des services applicatifs
- Analyste programmeur
- Chargé(e) d'études informatiques
- Développeur(se) web
- Informaticien(ne) d'études

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Management commercial opérationnel

Formation en 2 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE
Entreprise

OCTOBRE - AVRIL
2 jours en entreprise
3 jours en cours
sauf vacances / examens

MAI - AOÛT
Entreprise

- Responsable e-commerce
- Chargé(e) de clientèle
- Conseiller(ère) commercial(e)
- Assistant(e) manager
- Animateur(rice) des ventes
- Adjoint(e) de direction

Support à l'action managériale

Formation en 2 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE
Entreprise

OCTOBRE - JUIN
2 jours en cours
3 jours en entreprise
sauf vacances / examens

JUILLET - AOÛT
Entreprise

- Secrétaire de direction
- Assistant(e) RH
- Technicien(ne) administratif
- Office manager
- Assistant(e) commercial(e)
- Adjoint(e) administratif

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Diététique et Nutrition

Formation en 2 ans

Rythme élaboré sur-mesure

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

Le/La diététicien/ne peut s'exercer dans plusieurs type de structures et se spécialiser dans un large choix de domaines.

- Cabinet/structure privée
- Entreprises
- Structures de santé
- Clubs sportifs

BTS 1&2

SEPTEMBRE
Entreprise

OCTOBRE - JUIN
Alternance cours/entreprise

JUILLET - AOÛT
Entreprise

Commerce International

Formation en 2 ans

Rythme élaboré sur-mesure

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

BTS 1&2

SEPTEMBRE
Entreprise

OCTOBRE - AVRIL
Alternance cours/entreprise

MAI - AOÛT
Entreprise

- Agent de transit/agent d'exploitation
- Assistant(e) import-export
- Assistant(e) Administration Des Ventes export
- Assistant(e) référent(e) douane
- Assistant(e) commerce international
- Gestionnaire import-export

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Management hôtellerie-restauration

Formation en 2 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat d'apprentissage

Assistant(e) de direction d'hôtels

Chef(fe) de réception

Coordinateur(rice) de voyage

Responsable de la restauration

Responsable événementiel

Gestionnaire de franchise

BTS 1&2

SEPTEMBRE

Entreprise

OCTOBRE - AVRIL

2 jours en entreprise
3 jours en cours
sauf vacances / examens

MAI - AOÛT

Entreprise

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Tourisme

Formation en 1 an

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2027

Contrat de professionnalisation

BA 1

SEPTEMBRE
Entreprise

OCTOBRE - MARS
3 jours en entreprise
2 jours en cours
sauf vacances / examens

AVRIL - AOÛT
Entreprise

- Chef(fe) de projet
- Responsable d'agence
- Chef(fe) de produit touristique
- Conseiller(ère) voyages
- Gestionnaire de voyages
- Animateur(rice) touristique

Marketing et Communication

Formation en 1 an

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2027

Contrat de professionnalisation

BA 1

SEPTEMBRE
Entreprise

OCTOBRE - MARS
3 jours en entreprise
2 jours en cours
sauf vacances / examens

AVRIL - AOÛT
Entreprise

- Chef(fe) de projet marketing et communication
- Responsable de Communication
- Chargé(e) de communication
- Business Developper
- Chef(fe) de Pub Junior
- Community manager

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Marketing International

Formation en 1 an

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2027

Contrat de professionnalisation

BA 1

SEPTEMBRE

Entreprise

OCTOBRE - MARS

3 jours en entreprise
2 jours en cours
sauf vacances / examens

AVRIL - AOÛT

Entreprise

- Acheteur(rice) international(e)
- Chef(fe) de produit
- Directeur(rice) des ventes
- Responsable commercial(e) export
- Responsable de développement produit
- Responsable marketing

Management, Marketing et Stratégie d'entreprise

Formation en 2 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat de professionnalisation

M1 & M2

SEPTEMBRE

Entreprise

OCTOBRE - MARS

Alternance
cours/entreprise

AVRIL - AOÛT

Entreprise

- Chef(fe) d'entreprise
- Responsable et directeur(rice) marketing
- Chargé(e) d'étude
- Accompagnateur(rice) de dirigeant
- Chef(fe) de projet
- Business Developpeur(se)

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Bachelor Gestion & valorisation Naturaliste

- Formation en 3 ans
- Rythme adapté à la formation
- 1er septembre 2026 au 31 août 2029

Contrat de professionnalisation

Mastère Écologie

- Formation en 2 ans
- Rythme adapté à la formation
- 1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat de professionnalisation

B1 & B2	B3 à M2
SEPTEMBRE ⌄ Entreprise	**SEPTEMBRE** ⌄ Entreprise
OCTOBRE - MAI ⌄ Alternance cours/entreprise	**OCTOBRE - MARS** ⌄ Alternance cours/entreprise
JUIN - AOÛT ⌄ Entreprise	**AVRIL - AOÛT** ⌄ Entreprise

Le **Bachelor of Science en Gestion et Valorisation Naturaliste** de l'EGPN est un Bachelor en environnement et écologie qui délivre le titre de Chargé de projet en Gestion et Valorisation Naturaliste.

- Chargé(e) de projet
- Écologue
- Chargé(e) d'études
- Chargé(e) de mission naturaliste
- Animateur(rice) scientifique
- Expert(e) Naturaliste

Le **Mastère en Écologie** donne accès à la profession d'Écologue - Expert Naturaliste. Il cherche également à former des spécialistes et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de la Gestion et la Protection de la Nature.

- Expert(e) en GVN
- Manager environnement
- Chercheur(se)
- Risk manager
- Ingénieur(e) conseil
- Responsable HSE

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

BTSA, Bachelor 3 et Mastère Écologie

Formation en 5 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2031

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

BTS 1 & 2	B3 à M2
SEPTEMBRE	**SEPTEMBRE**
Entreprise	Entreprise
OCTOBRE - MAI	**OCTOBRE - MARS**
Alternance cours/entreprise	Alternance cours/entreprise
JUIN - AOÛT	**AVRIL - AOÛT**
Entreprise	Entreprise

Le **BTSA Gestion et Protection de la Nature** du Cours Diderot est un diplôme d'État délivré par le Ministère de l'Agriculture.

- Animateur(rice) nature
- Chargé(e) de la protection du patrimoine naturel
- Chargé(e) de mission
- Éducateur(rice)-garde
- Informateur(rice)-relais dans l'environnement
- Technicien(ne) supérieur(e)

Le **Bachelor of Science en Gestion et Valorisation Naturaliste** de l'EGPN est un Bachelor en environnement et écologie qui délivre le titre de Chargé de projet en Gestion et Valorisation Naturaliste.

- Chargé(e) de projet
- Écologue
- Chargé(e) d'études
- Chargé(e) de mission naturaliste
- Animateur(rice) scientifique
- Expert(e) Naturaliste

Le **Mastère en Écologie** donne accès à la profession d'Écologue - Expert Naturaliste. Il cherche également à former des spécialistes et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de la Gestion et la Protection de la Nature.

- Expert(e) en GVN
- Manager environnement
- Chercheur(se)
- Risk manager
- Ingénieur(e) conseil
- Responsable HSE

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Bachelor 3 Nutrition Sportive / Humaine

Formation en 1 an

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2027

Contrat de professionnalisation

Mastère Nutrition Sportive / Humaine

Formation en 2 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2028

Contrat de professionnalisation

B3 à M2

SEPTEMBRE
Entreprise

OCTOBRE - MARS
Alternance cours/entreprise

AVRIL - AOÛT
Entreprise

Le **Bachelor of Science en Nutrition Sportive** délivre un titre de Conseiller en Nutrition Sportive. Tandis que le **Bachelor of Science en Nutrition Humaine** délivre un titre de Conseiller en Nutrition Humaine.

Diététicien(ne)	Nutritionniste sport	Entraineur(se) sportif
Assistant(e) conseiller(ère) en nutrition	Chargé(e) de clientèle	Assistant(e) qualité

Le **Mastère en Nutrition Sportive** délivre un titre de Chef de Projet en Nutrition Sportive. Tandis que le **Mastère en Nutrition Humaine** délivre un titre de Chef de Projet en Nutrition Humaine.

Expert(e) en nutrition	Responsable nutrition	Chercheur(se) en nutrition
Conseiller(ère) en nutrition	Chef(fe) de projet agroalimentaire	Responsable d'études et de développement

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

BTS, Bachelor 3 et Mastère Nutrition Sportive / Humaine

Formation en 5 ans

Rythme adapté à la formation

1er septembre 2026 au 31 août 2031

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

BTS 1 & 2	B3 à M2
SEPTEMBRE	**SEPTEMBRE**
Entreprise	Entreprise
OCTOBRE - MAI	**OCTOBRE - MARS**
Alternance cours/entreprise	Alternance cours/entreprise
JUIN - AOÛT	**AVRIL - AOÛT**
Entreprise	Entreprise

Le **BTS Diététique et Nutrition** du Cours Diderot est un diplôme d'État délivré par le Ministère de l'enseignement supérieur.

- Diététicien(ne) en milieu hospitalier
- Diététicien(ne) en cabinet libéral
- Conseiller en diététique
- Technicien(ne) de laboratoire
- Responsable de la restauration collective
- Chargé(e) de communication en diététique

Le **Bachelor of Science en Diététique et Nutrition Humaine ou Sportive** de l'EDNH est un Bachelor en diététique et nutrition qui donne accès à la profession de conseiller en nutrition.

- Nutritionniste libéral
- Assistant(e) qualité
- Biochimiste
- Conseiller en nutrition
- Chargé(e) de clientèle
- Diététicien(ne)

Le **Mastère en Nutrition Humaine ou Sportive** donne accès à la profession Expert en Nutrition. Il cherche également à former des spécialistes et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de la diététique et la nutrition humaine ou sportive.

- Expert(e) en nutrition
- Responsable qualité et sécurité alimentaire
- Chef de projet agroalimentaire
- Chef de projet R&D
- Chef de projet en nutrition
- Chef de produit agroalimentaire

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Le contrat d'apprentissage

47

LES EMPLOYEURS CONCERNÉS
Toute entreprise du secteur privé ou public, y compris les associations, l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif. L'employeur doit déclarer prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage.

LE CADRE LÉGISLATIF DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié.
Son objectif : permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

DURÉE DU CONTRAT
Lorsque le contrat est à durée déterminée, il doit alors être conclu pour une durée comprise entre 6 mois à 3 ans.

TEMPS DE FORMATION
Il est supérieur à 25% de la durée totale du contrat.
La durée de présence en Centre de Formation des Apprentis (CFA) pour les BTS doit être au minimum 1350 heures.

TEMPS DE TRAVAIL
Le temps de travail du salarié en contrat d'apprentissage est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail. Les salariés bénéficient du repos hebdomadaire. Ils acquièrent des congés payés de la même façon que n'importe quel salarié de l'entreprise. Les apprentis bénéficient de 5 jours de congés payés supplémentaires pour les révisions.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION
La prise en charge des contrats d'apprentissage est assurée par les Opérateurs de Compétences (OPCO) sur la base d'un "coût-contrat" signé avec les branches professionnelles. Les dépenses de formation peuvent être prises en charge à 100% par l'OPCO auprès duquel l'entreprise cotise. Dans certains cas, un complément peut être à la charge de l'entreprise. Renseignez-vous auprès de l'OPCO pour connaître le coût-contrat appliqué dans votre branche professionnelle.

Une subvention est également versée aux entreprises qui embauchent :
- Un(e) salarié(e) en situation de handicap (pris en charge par l'AGEFIPH)

RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MINIMALE

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	À partir de 26 ans
Année 1	27% SMIC ou SMC	43% SMIC ou SMC	53% SMIC ou SMC	100% SMIC ou SMC
Année 2	39% SMIC ou SMC	51% SMIC ou SMC	61% SMIC ou SMC	100% SMIC ou SMC
Année 3	55% SMIC ou SMC	67% SMIC ou SMC	78% SMIC ou SMC	100% SMIC ou SMC

LE PUBLIC CONCERNÉ
- Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 30 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés (sans limite d'âge), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, les sportifs de haut niveau (sans limite d'âge) et les apprentis ayant vécu la rupture d'un précédent contrat pour des raisons indépendantes de leur volonté.

QUELS SONT VOS AVANTAGES ?

Une aide à l'embauche en apprentissage
Des réductions générales de cotisations dites "Fillon" sur les charges patronales
L'absence de prise en compte dans les effectifs
La baisse permanente des cotisations patronales maladie

© Diderot Education - MAJ 22/09/26

Le contrat de professionnalisation

LES EMPLOYEURS CONCERNÉS

Tous les employeurs de Droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif.

LE CADRE LÉGISLATIF DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu dans le cadre d'une formation certifiante ou qualifiante. Durant toute la durée du contrat (en CDD) ou durant la période de professionnalisation (en CDI), le salarié alterne entre des périodes en entreprise et des périodes en centre de formation.

DURÉE DU CONTRAT

Lorsque le contrat est à durée déterminée, il doit alors être conclu pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. Cette durée peut être portée directement à 24 mois ou 36 mois dans certains cas.

TEMPS DE FORMATION

Il est compris entre 15 et 25% de la durée totale du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI ; cette durée ne peut pas être inférieure à 150 heures.
Nous proposons un calendrier adapté en fonction du domaine d'activité.

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail du salarié en contrat de professionnalisation est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail. Les salariés bénéficient du repos hebdomadaire. Ils acquièrent des congés payés de la même façon que n'importe quel salarié de l'entreprise.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Les dépenses de formation peuvent être prises en charge à 100% par l'Opérateur de Compétences (OPCO) auprès duquel l'entreprise cotise. Dans certains cas, un complément peut être à la charge de l'entreprise.
Renseignez-vous auprès de l'OPCO pour connaître le taux horaire de prise en charge appliqué pour chaque branche professionnelle.

Des subventions sont également versées aux entreprises qui embauchent :

- Un(e) salarié(e) en situation de handicap (pris en charge par l'AGEFIPH)
- Un(e) salarié(e) de plus de 26 ans inscrit à France Travail (pris en charge par France Travail)

RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MINIMALE

Âge	Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	55% du SMIC ou smc	65% du SMIC ou smc
21 ans à 25 ans révolus	70% du SMIC ou smc	80% du SMIC ou smc
26 ans et plus	100% du SMIC ou 85% du SMC si plus favorable	100% du SMIC ou 85% du SMC si plus favorable

LE PUBLIC CONCERNÉ

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale ou les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI)

QUELS SONT VOS AVANTAGES ?

Des réductions générales de cotisations dites "Fillon" sur les charges patronales
L'absence de prise en compte dans les effectifs
La baisse permanente des cotisations patronales maladie

© Diderot Education - MAJ 22/09/26